



**Registraire de la performance KPMG inc.**

Téléphone (604) 691-3000

Box 10426, 777 Dunsmuir Street  
Vancouver BC V7Y 1K3  
Canada

Télécopieur (604) 691-3031  
www.kpmg.ca

## **Politique du Registraire de la performance KPMG inc. en matière d'indépendance et d'impartialité**

En tant qu'organisme accrédité de certification et de vérification/validation des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre, le Registraire de la performance KPMG inc. est conscient de l'importance de veiller à ce que l'indépendance et l'impartialité soient maintenues pour la prestation de services aux clients visant la certification du système de gestion et de la chaîne de possession, ainsi que la certification en matière de gaz à effet de serre. À titre de filiale en propriété exclusive de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., le Registraire de la performance KPMG inc. s'est engagé à se conformer à l'ensemble des procédures de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. visant à assurer l'indépendance et l'impartialité.

Le Registraire de la performance KPMG inc. est indépendant de toutes les organisations pour lesquelles il fournit des services de certification, de validation ou de vérification. Qui plus est, le Registraire de la performance KPMG inc. ne se livrera jamais à des activités qui pourraient avoir une incidence sur son indépendance de jugement et sur son intégrité par rapport à ses activités de certification, de validation ou de vérification. Tous les membres du Registraire de la performance KPMG inc. sont tenus de se conformer au *Manuel de gestion des risques – Canada* de KPMG relativement à l'indépendance et aux conflits d'intérêts. Il incombe à chaque employé et à chaque entrepreneur d'informer la direction du Registraire de la performance KPMG inc. de toute circonstance susceptible :

- de le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou perçu;
- de lui faire perdre son indépendance;
- de nuire à son impartialité.

Le Registraire de la performance KPMG inc. s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que son indépendance et son impartialité soient maintenues, lorsqu'il existe une telle possibilité, pour la prestation de services aux clients visant la certification du système de gestion et la certification en matière de gaz à effet de serre.